

Charte documentaire de la Bibliothèque de l'Université de La Rochelle (2003)

PREAMBULE : POURQUOI UNE CHARTE DOCUMENTAIRE ?	2
1- LES MISSIONS DE LA BU	3
2- LE CHAMP D'ACTION DE LA BU	5
3- LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	5
4- LA POLITIQUE DE PRET ET DE COMMUNICATION DES COLLECTIONS	6
5- LES PARTENAIRES DE LA BU AU SEIN DE L'UNIVERSITE	7
6- LES PARTENAIRES EXTERIEURS	9
7- LES MODALITES DE VALIDATION ET DE REVISION DE LA PRESENTE CHARTE	10

Préambule : pourquoi une charte documentaire?

Il s'agit d'un document public qui présente aux usagers et partenaires actuels ou potentiels de la Bibliothèque Universitaire (BU) les objectifs de sa politique documentaire et les principes de constitution et de développement de ses collections.

Cette charte se veut une réponse à l'impératif de lisibilité de l'action des services publics comme le rappelle l'article 7, alinéa 5, de la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 :

«D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées. »

Elle vise à garantir l'adéquation de l'action de la BU à ses missions et aux besoins de ses usagers en conformité avec ses statuts et les orientations définies dans le contrat d'établissement.

Elle délimite clairement les compétences et le rayon d'action de la BU et permet ainsi une approche qui facilite les partenariats et l'insertion dans les réseaux documentaires et les politiques nationales.

La BU de l'Université de La Rochelle est en constante progression depuis sa création en 1993 : fréquentation et utilisation en hausse, offre de documentation sur différents supports en augmentation, création de nouveaux services en réponse aux besoins des usagers. Plus à même de percevoir ses spécificités et ses lignes de force, elle souhaite les faire connaître à l'aide de la présente charte.

1-Les missions de la BU

Comme l'Université de La Rochelle, la BU a une vocation pluridisciplinaire et elle se doit de mettre à la disposition du public une documentation pour l'enseignement et la recherche en Droit, Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Histoire, Géographie, Lettres, Langues, Sciences et Techniques.

Elle dessert en priorité une communauté étudiante qui, contrairement aux évolutions des effectifs à l'échelon national, connaît un accroissement soutenu : 3300 étudiants en 1993, 6500 en 2002, 8000 prévus en 2007. Cette population se signale par une forte proportion d'inscrits dans les formations professionnalisées, notamment dans les filières Sciences et Techniques : DUT, diplômes IUP, licences professionnelles, MST, DESS, DRT¹.

Elle dispose d'un bâtiment de 6200 m², d'une large amplitude d'ouverture (61 heures 30 par semaine), et propose une documentation variée : 60 000 volumes, plus de 800 titres de périodiques sur support papier, 4800 titres en ligne dont 4100 en texte intégral.

Les missions définies dans les statuts

L'article 1 du titre I des statuts de la BU adoptés le 9 novembre 1998 par le conseil d'administration de l'Université de La Rochelle (ULR) a créé un service commun de documentation dénommé Bibliothèque Universitaire (BU) qui fonctionne selon les modalités définies par le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 portant sur les services communs de documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

L'article 2 de ce même titre stipule que la Bibliothèque Universitaire a notamment pour fonctions :

1. *« de mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement, de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers, ce qui implique notamment de recenser et de signaler toutes les ressources documentaires de l'université (...)*
2. *d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition et en assurer la conservation ;*
3. *de participer (...) à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique et technique, à sa diffusion ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement ;*
4. *de favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue ainsi que dans celui de la recherche*
5. *de coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs et à la création et la maintenance de systèmes d'information ;*
6. *de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique et de prendre en charge dans la mesure de ses moyens la formation initiale et continue des personnels de bibliothèque.*
7. *d'organiser et gérer le système d'information documentaire de l'université. »*

L'alinéa 8 de cet article précise en outre que la BU peut se voir confier au besoin d'autres missions que celles mentionnées ci-dessus.

¹ Diplôme de Recherche Technologique (niveau troisième cycle).

Les orientations du contrat d'établissement 2004-2007

Le contrat réaffirme les missions précédentes.

Dans le cadre de l'adaptation de l'ensemble de l'offre de formation de l'université de La Rochelle au modèle européen, dit système LMD², qui préconise le développement de la formation tout au long de la vie, il insiste en outre très nettement sur les points suivants :

- formation initiale et continue des usagers (étudiants, doctorants, formateurs et personnels) aux méthodes et aux recherches documentaires
- soutien à la recherche
- apprentissage des langues
- action culturelle et vie étudiante
- développement de la documentation électronique en texte intégral
- partenariats locaux, nationaux et internationaux
- projets thématiques

Les lignes directrices de la politique documentaire de la BU

Au regard de ces différents éléments, les grands axes de la politique de la BU apparaissent clairement.

- *Mettre à la disposition de la communauté universitaire de La Rochelle une documentation de qualité adaptée à ses besoins.*
- *Faciliter l'accès à cette documentation en formant les utilisateurs à la recherche documentaire, dans une perspective de « formation tout au long de la vie ».*
- *Développer le parc informatique et l'offre en documentation électronique.*
- *Soutenir activement la recherche à l'ULR.*
- *S'insérer dans un réseau documentaire de plus en plus dense en cherchant à développer des partenariats locaux, nationaux et internationaux afin d'élargir les services rendus au public et de faire connaître ses collections et son savoir-faire.*
- *Participer à la vie du campus et à l'action culturelle universitaire et locale.*

² Licence, Master, Doctorat.

2-Le champ d'action de la BU

La BU a compétence pour inventorier, répertorier et signaler dans son catalogue et dans le système universitaire de documentation (Sudoc) tout document présent sur le campus, et toute acquisition documentaire de l'ULR ou d'un membre de son personnel au titre de ses fonctions, quel qu'en soit le support, la localisation ou la destination.

La BU est en priorité au service de la communauté universitaire de l'ULR qui comprend notamment les 90 % d'étudiants inscrits en premier et second cycle (ce qui équivaudra aux niveaux Licence et Master 1 du LMD), les 10 % d'étudiants de troisième cycle, les équipes de recherche des différents laboratoires, les personnels enseignants et non enseignants.

Cependant, elle documente également les usagers et les personnels d'autres établissements d'enseignement avec lesquels elle peut avoir signé des conventions précisant les conditions d'accès à ses collections, et les personnes dites « extérieures » qui acquittent un droit d'inscription à la bibliothèque. Parmi celles-ci, seuls les membres de l'enseignement public peuvent accéder aux ressources électroniques en raison des règles d'utilisation du réseau RENATER³.

Service public ouvert à tous, la BU permet la consultation sur place de ses collections qui sont majoritairement dans l'enceinte de ses locaux, mis à part l'accès à la documentation électronique qui nécessite une inscription à l'ULR.

Elle n'exclut a priori aucun type de document, tout en veillant à développer ses fonds en complémentarité avec l'offre locale, notamment celle de la Médiathèque Michel Crépeau dont le bâtiment mitoyen abrite des collections susceptibles d'intéresser la communauté universitaire⁴.

3- La politique de développement des collections

L'organisation des collections

La Bibliothèque Universitaire s'attache à satisfaire ses différents publics en se donnant les priorités qui découlent des missions qui lui sont confiées.

Pour ce faire, elle constitue et signale ses collections en fonction des disciplines d'enseignement et des domaines de recherche.

Elle cherche autant que possible à permettre l'accès libre et direct à ses documents, elle évalue régulièrement l'état physique et le contenu intellectuel de ses fonds, ainsi que leur adéquation à sa politique et aux besoins des usagers.

Elle s'oriente, du reste, vers la formalisation d'un plan de développement des collections pour chaque grand domaine disciplinaire couvert : Droit, Economie, Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Histoire, Géographie, Lettres, Langues, Sciences et Techniques, Références (dictionnaires, encyclopédies, sciences de l'information) sans omettre un fonds de culture générale et d'Histoire des sciences. Y figureront notamment les niveaux disciplinaires, le nombre de titres d'exemplaires et la politique de conservation déterminés en fonction de la finalité et de l'utilisation observée des documents.

La bibliothèque met à la disposition de ses usagers les travaux de recherche et d'étude produits par les étudiants et les chercheurs de l'université (mémoires, thèses) en faisant respecter les indispensables restrictions qui protègent le droit d'auteur et le principe de l'égalité des candidats aux examens et concours.

³ Réseau National pour l'Enseignement et la Recherche.

⁴ Voir in *Charte des collections de la bibliothèque municipale de La Rochelle*.

Les acquisitions

Les achats de documents sont effectués dans le cadre de la législation sur les marchés publics ; le recours à des sources d'approvisionnement hors marché n'étant utilisé que pour les documents que les titulaires du marché ne peuvent fournir.

La BU adapte en permanence sa politique d'acquisition à l'évolution de l'offre de formation de l'ULR et aux besoins de ses équipes de recherche, ainsi qu'au développement de ses propres services, notamment la formation à la recherche documentaire.

Quel que soit le support intellectuel (livres, revues) et matériel (papier, support électronique, audiovisuel, etc.), elle privilégie les éditions les plus récentes qui présentent la meilleure qualité scientifique et pédagogique, tout en procédant aux acquisitions rétrospectives nécessaires.

Si la mission principale de la bibliothèque est d'offrir une documentation appropriée dans les domaines d'enseignement et de recherche présents à l'ULR, il n'est pas pour autant exclu qu'elle acquière des documents ou des ouvrages présentant une cohérence avec ses collections ou un intérêt culturel ou pédagogique.

Le cas particulier des dons

Les dons ne sont acceptés par la BU que s'ils présentent un intérêt avéré pour ses collections. Lorsqu'elle accepte un don, la bibliothèque se réserve le droit d'effectuer un tri et d'éliminer les documents périmés, abîmés ou relevant de domaines non pertinents pour ses missions, éventuellement de les proposer à d'autres établissements ou associations.

Les axes de développement

Ils sont définis dans le cadre des contrats quadriennaux Etat/Université.

De 2004 à 2007, l'accent sera mis sur l'augmentation de l'offre de documentation électronique et multimédia.

La BU veillera par ailleurs à répondre aux besoins générés par chaque nouvelle filière de formation qui sera créée par l'université et tiendra compte de la nouvelle architecture LMD⁵.

4- La politique de prêt et de communication des collections

Elle est exposée dans différents documents mis à la disposition des usagers : règlement du prêt distribué aux usagers lors de l'inscription à la bibliothèque, charte informatique signée lors de l'attribution d'un compte permettant l'accès au réseau, modalités du PEB⁶.

⁵ Licence, Master, Doctorat.

⁶ Prêt Entre Bibliothèques.

5- Les partenaires de la BU au sein de l'université

La place de la BU dans la vie de l'ULR

Le titre II des statuts institue un conseil de la documentation de 20 membres de droit, élus ou désignés, qui se réunit au moins deux fois par an. Il a pour missions d'administrer la BU, de délibérer sur l'ensemble des questions documentaires de l'université, d'émettre des propositions pour la politique documentaire de l'établissement, de donner son avis sur le budget proposé par le directeur de la BU avant soumission au conseil d'administration de l'université.

Y siègent le président de l'Université qui le préside, des représentants des usagers (enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs, des étudiants) et des représentants des professionnels de la documentation (personnel scientifique des bibliothèques ou assimilés et ATOS⁷ affectés à la BU), ainsi que deux personnalités extérieures. Peuvent assister à ses réunions le secrétaire général, l'agent comptable, le directeur du CRI⁸, le directeur du CIEL⁹.

Le directeur de la BU y participe avec voix consultative.

Il participe également au conseil d'administration (CA) de l'ULR, au Conseil Scientifique (CS) et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) auxquels il donne son avis sur toute question documentaire.

Afin de mieux répondre aux besoins de l'Université, la BU entretient et développe des relations suivies avec l'ensemble des composantes de l'ULR, les services centraux, les laboratoires, les équipes de recherche et les instituts ainsi qu'avec les autres services communs, notamment le CRI et le SCUIO¹⁰.

Les actions communes

La BU est naturellement ouverte à tous les partenariats lui permettant d'entreprendre des actions compatibles avec ses compétences et ses missions.

Participation à la mise en œuvre de nouvelles technologies

La BU entend promouvoir auprès des différentes catégories d'utilisateurs l'utilisation de la documentation électronique.

En partenariat avec l'Ecole doctorale et le CRI, la bibliothèque procédera au signalement et à la mise en valeur des documents numériques produits par l'université, notamment des thèses soutenues à l'ULR qui seront numérisées. Les doctorants seront formés à la saisie de leurs travaux à l'aide d'outils permettant de générer des documents au format XML. La numérisation rétrospective d'une centaine de thèses déjà soutenues sera entreprise.

Les fonctionnalités du portail de la BU seront développées, ainsi que les équipements nécessaires, notamment dans le secteur de la vidéo et du multimédia.

La BU souhaite s'associer au CRI dans son projet de mettre à la disposition des enseignants-chercheurs et des doctorants une liaison sans fil de type Wifi.

Participation à l'enseignement et à la formation initiale et continue

Partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'université, la BU participe activement à la construction de l'architecture LMD. Celle-ci prévoit un apprentissage aux méthodes du travail universitaire qui prendra place à chaque étape du cursus (i.e : Licence, Master, Doctorat).

⁷ Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service.

⁸ Centre de Ressources Informatiques.

⁹ Centre Inter-pôles d'Enseignement des Langues.

¹⁰ Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation.

La BU y contribue en apportant ses compétences techniques et pédagogiques en méthodologie de la recherche documentaire : avec ses différents partenaires (UFR, SCUIO, SIUMPPS¹¹, SUDEF¹², IDEA¹³, Ecole doctorale), elle construit et mène des actions de formation initiale et continue en direction des utilisateurs.

Les tuteurs étudiants affectés à la BU collaborent à ces actions.

Avec le SUDEF et l'IDEA, la BU travaille à développer la formation des enseignants et des personnels de l'ULR à la méthodologie de la recherche documentaire dans les domaines scientifique et technique.

Recherche

En étroite relation avec les laboratoires, les instituts, les équipes de recherche et les structures transdisciplinaires comme la MSHS¹⁴, la bibliothèque accueille et met en valeur une documentation et des outils de niveau recherche sur la mezzanine qu'elle réserve aux chercheurs au deuxième étage.

Elle participe par exemple au réseau de recherche sur le « Mouvement dansé » et s'est engagée à constituer un fonds de recherche dans ce domaine.

Apprentissage des langues

Sur la mezzanine « Langues », en partenariat avec le CIEL¹⁵, elle propose des outils d'autoformation ouverts aux étudiants qui ne sont pas inscrits dans une filière linguistique.

Elle offre à tous une documentation plurilinguistique multisupports : langues européennes (anglais, allemand, espagnol etc.) et asiatiques (langues indonésiennes et chinoises).

Action culturelle

La BU contribue à la vie étudiante en assurant la promotion de nombreuses actions culturelles.

Elle travaille en étroite collaboration avec le CEVU et l'Espace Culture.

Lieu de culture, elle participe à la mise en œuvre et à l'animation de diverses manifestations culturelles : expositions permanentes et temporaires, journées, festivals, ateliers.

Lieu de rencontres et d'ouverture, la bibliothèque apporte l'infrastructure nécessaire en mettant à disposition un hall équipé de spots, cimaises, panneaux mobiles, vitrines d'exposition, matériel audiovisuel et informatique.

¹¹ Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

¹² Service Universitaire de Développement de la Formation Professionnelle et Permanente.

¹³ Institut du Désir d'Enseigner et d'Apprendre.

¹⁴ Maison des Sciences de l'Homme et de la Société.

¹⁵ Centre Inter-pôles d'Enseignement des langues.

6-Les partenaires extérieurs

La BU s'insère dans un réseau documentaire diversifié. Elle souhaite élargir son action en tissant des liens avec de multiples partenaires.

Partenaires locaux dans le domaine de l'action culturelle

Sur le plan local, elle est membre d'ARCADD¹⁶.

Elle collabore aussi régulièrement avec les partenaires culturels de la ville de la Rochelle : Médiathèque, CCST¹⁷/Muséum, Ballet atlantique Régine Chopinot, Ecole de la mer, Archives, Musées...

Autres universités et établissements d'enseignements locaux et nationaux

La BU signale ses documents dans le système universitaire de documentation¹⁸ mis en œuvre par l'ABES¹⁹. Celui-ci bénéficie ainsi de son réseau de prêt entre bibliothèques (PEB) et de son expertise en matière de normes bibliographiques.

Elle participe à des consortiums nationaux de mutualisation des moyens comme Couperin pour l'acquisition des ressources électroniques.

Elle est membre du RUOA²⁰, qui réunit les 9 universités des régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes. Les étudiants de ces établissements sont inscrits gratuitement à la BU.

Ses fonds sont également ouverts aux établissements locaux d'enseignement supérieur auxquels elle est liée par convention (IUFM, Sup. de CO, ...)

Enfin, la BU entretient des liens suivis avec les établissements et les organismes de formation en sciences de l'information et des bibliothèques : ENSSIB²¹, URFIST²² de Bordeaux, CIRMLD²³ de Poitiers.

Relations internationales

Dans le cadre des relations internationales de l'ULR et de la coopération qui se développe dans plusieurs disciplines avec les universités du Québec, la BU souhaite mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs bibliothèques universitaires québécoises dans deux domaines :

- la documentation : construction d'un fonds thématique transdisciplinaire consacré au Québec (Lettres, Histoire, Economie, Sciences), échange de documentation entre bibliothèques, accompagnement aux recherches menées à l'ULR sur le Québec ;
- la formation : comparaison des modes de formation des usagers, des savoir-faire en matière de formation du personnel et échange de stagiaires.

¹⁶ Association Rochelaise pour la Coopération, l'Animation et la Diffusion Documentaire qui comprend la BU, la FLASH, la Médiathèque, les Archives, le Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de la Rochelle.

¹⁷ Centre de Culture Scientifique et Technique.

¹⁸ Sudoc.

¹⁹ Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur.

²⁰ Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique.

²¹ Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques.

²² Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique.

²³ Centre Inter-Régional des Métiers du Livre et de la Documentation.

7-Les modalités de validation et de révision de la présente charte

Cette charte est élaborée par un groupe de travail qui en rend compte en réunion de direction. Elle est ensuite soumise au personnel qui propose s'il le souhaite amendements et révisions, puis visée dans sa version définitive par le directeur de la BU qui la propose pour validation au conseil de la documentation.

Elle sera normalement en vigueur jusqu'à la fin du contrat d'établissement 2004-2007. Elle sera alors évaluée et révisée selon les mêmes modalités.

Cependant, des modifications ou révisions partielles pourront au besoin intervenir en cours de contrat après validation par le Conseil de la documentation.